

# Crédit d'impôt recherche : les entreprises du numérique contrôlées, mais « vertueuses »

Près de 2 000 contrôles fiscaux sur 20 000 déclarants souhaitant bénéficier du crédit d'impôt recherche (CIR) ont lieu chaque année en France, tous secteurs confondus. L'IT n'est pas épargné. Et pourtant, 97 % des entreprises du numérique contrôlées « *ont une pratique vertueuse du crédit d'impôt recherche* », d'après la 2e édition du [baromètre CIR](#). Autrement dit, seules 3 % des entreprises contrôlées dans le secteur ont été la cible de pénalités pour manquement délibéré, soit un point de moins en un an. L'enquête a été réalisée auprès des membres de Syntec Numérique et des clients du cabinet de conseil en financement F. Inicativas entre le 15 octobre 2015 et le 22 janvier 2016.

## Une niche de 6 milliards d'euros par an

Le crédit d'impôt recherche prend la forme d'un crédit d'impôt de 30 % pour les dépenses de R&D jusqu'à 100 millions d'euros et de 5 % au-delà de ce montant. Ces dernières années, il a fait l'objet d'ajustements de la part du gouvernement pour limiter le risque de détournement du dispositif, tout en offrant [un guide](#) aux utilisateurs et une nouvelle voie de recours aux entreprises contrôlées (un comité consultatif saisissable à partir du 1er juillet 2016). Les enjeux sont énormes.

Le mécanisme a été jugé peu efficace et coûteux (6 milliards d'euros par an environ) par la [Cour des comptes](#) en 2013, mais il est toujours considéré comme « *essentiel* » au financement des projets de recherche et développement par ses défenseurs, dont [Tech In France \(ex-Afdel\)](#), association qui représente en France des éditeurs de logiciels et des sociétés Internet, et Syntec Numérique, syndicat patronal des ESN, des éditeurs et des sociétés de conseil en technologie.

## Un soutien clé aux efforts de R&D

« *Le CIR est une véritable opportunité pour les entreprises du numérique, qui réalisent une part importante de R&D et participent de manière exponentielle à la croissance de notre pays* », a déclaré Dominique Calmels (Accenture), président de la commission fiscale de Syntec Numérique. Mais le nombre de sociétés agréées a diminué depuis [l'instruction fiscale de 2014](#), « *alors même que les entreprises du secteur ont une pratique vertueuse du dispositif* ». La publication du baromètre CIR est donc l'occasion pour le syndicat professionnel de réaffirmer l'importance de « *simplifier et sécuriser* » le dispositif.

**Lire aussi :**

[Crédit impôt recherche : Bercy fournira davantage de garanties](#)

[Crédit d'impôt recherche : les éditeurs louent le dispositif contesté](#)

[Guy Mamou-Mani, Syntec Numérique : « Ne pas toucher au Crédit d'impôt recherche »](#)

crédit photo © Imagentle / Shutterstock.com